

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 09 juin 2016

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 8

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : GROELL Geneviève, HEIMBURGER Michel, MANSUY Joël, SCHERRER Didier, PEQUIGNOT Daniel, FISCHER Jean-Lou, GROSDÉMANGE Stéphanie, WELKER-JENN Caroline.

Membres absents excusés : RUSCH-COLOM Maéva, DA COSTA Nathalie (donne procuration à GROSDÉMANGE Stéphanie, STENGER Frédéric.

Monsieur Joël Mansuy, maire, donne la parole à M. Lerch Serge avant l'ouverture de la séance du conseil municipal.

M. Lerch Serge récipiendaire de la médaille d'honneur du Lycée Janson de Sailly, reçu de la part du maire lors de la réception des vœux 2016. Il nous commente la cérémonie de remise de drapeau par les anciens du 2^{ème} Bataillon de Choc au Lycée Janson de Sailly le 19 mai dernier. Il nous précise que la cérémonie officielle a débuté par une messe à la chapelle du lycée, suivie de la remise du drapeau ajoutée d'un échange entre une délégation de collégiens de Masevaux avec ceux du lycée, dans l'enceinte de l'établissement parisien. A eu lieu également une cérémonie à l'Arc de Triomphe accompagnée du ravivage de la flamme, d'un cortège sous l'esprit militaire ainsi que d'un dépôt de gerbe. M. Lerch explique qu'il a passé un agréable moment riche et gorgé de souvenirs en mémoire de nos libérateurs. A cette occasion, il souhaite réitérer ses remerciements au maire, pour l'obtention de cette distinction grâce à laquelle qu'il a pu vivre en instantané cet événement mémorable lors de ce déplacement à Paris.

Le maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents.

1) Approbation du compte rendu du 12 avril 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du 12 avril 2016.

2) Droit de préemption urbain.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de renoncer à l'acquisition des biens ci-après :

1) Les parcelles 21, 126, section 3, situées au lieu-dit «Maienberg», d'une superficie de 1 are 47 ca appartenant à Mme Bilger Noémi et M. Lueger Régis, vendeurs pour la somme de cent trente mille euros (130 000,00 €) dont cinq mille euros (5 000,00 €) de mobilier à Mme Lefevre et M. Salansson 13, rue Lucerne à Guebwiller.

2) Les parcelles 195, 353/197, section 2, situées au lieu-dit «Kaelbergaerten», d'une superficie de 9 ares 04 ca appartenant aux héritiers Herro, vendeurs pour la somme de cent quarante mille euros (140 000,00 €) aux époux Zimmermann Bruno 11, route Joffre à Bourbach-le-Haut.

3) Validation devis travaux.

Le maire donne la parole à Jean-Lou Fischer, premier adjoint, en charge des différents dossiers.

- Mise en conformité électrique du foyer rural

En conformité avec la réglementation, il est nécessaire de remplacer et de créer des blocs de secours intérieurs et extérieurs. Prévoir le remplacement de deux interrupteurs différentiels non conformes. Créer deux alimentations pour sèche mains dans les sanitaires. Le devis le plus offrant est celui de la Sté Omni pour un montant H.T. de 3 182.50 €.

- Travaux à l'arrière du foyer rural

Afin de sécuriser l'issue de secours arrière (côté pré) du foyer rural, il est nécessaire de prévoir son aménagement ainsi que la pose d'élément en « L ». Le devis le plus offrant est celui de la Sté Royer pour un montant H.T. de 7 076.60 €.

- Accessibilité extérieur du foyer rural et de la mairie-école

Maintenant que la pose des enrobés est à présent achevée, il est nécessaire de prévoir la signalisation horizontale et verticale pour la place handicapé au foyer rural. A la mairie-école seul un marquage au sol est obligatoire. Le devis le plus offrant est celui de la Sté MSR pour un montant H.T. de 558.72 €.

- Eclairage extérieur de l'église

Comme il a été convenu avec le conseil de fabrique, il est nécessaire de remplacer une partie des luminaires du sol ainsi que ceux éclairant le clocher de l'église. Le devis le plus offrant est celui de la Sté Omni pour un montant H.T. de 2 935.00 €.

- Miroir de sécurité à l'intersection de la rue St-Michel et la rue des Charbonniers

Lors du dernier conseil municipal, il a été décidé d'installer un miroir de sécurité à l'intersection de ces deux rues. Le devis le plus offrant est celui de la Sté MSR pour un montant H.T. de 527.25 €.

- Travaux d'enrobés dans la rue du Felsenberg

Des travaux partiels dans les zones fissurées ont été entrepris dans la rue du Felsenberg. Le devis le plus offrant est celui de la Sté Alvarem pour un montant H.T. de 1 500.00 €. Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces différentes offres énoncées ci-dessus.

- Chemin du Kohlberg

Lors du conseil municipal en date du 17 mars dernier, il a été décidé de limiter le trafic et de sécuriser les lieux. Le matériel étant déjà en commande, il s'élève à 213.57 € H.T. Aussi les habitants souhaitent pour sécuriser un maximum les lieux la pose d'un miroir de sécurité. Ce point reste à l'étude.

- Achat d'une tondeuse

Le matériel n'étant pas adapté, la société nous préparera une nouvelle offre qui nous sera présentée lors du prochain conseil municipal.

- Evacuation des eaux pluviales route Joffre

Lors de ces dernières pluies, il a été à nouveau question de l'évacuation des eaux pluviales entre les maisons situées au n° 13 et n° 15 de la route Joffre. Comme par le passé, et compte tenu de sa complexité, cette situation reste en suspension. Néanmoins une solution provisoire devra être trouvée rapidement.

4) Attribution des subventions 2016.

Le maire rappelle à l'assemblée que lors de la préparation du budget, il a été évoqué, en raison de la conjoncture, la possibilité de réduire les montants des subventions allouées à l'ensemble des organismes pour l'année par rapport à 2015. Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide l'attribution des subventions ci-après :

▪ Coopérative scolaire	300,00 €
▪ AOS	199,80 €
▪ Souvenir Français	40,00 €
▪ Bibliobus	40,00 €
▪ Musique municipale de Masevaux	80,00 €
▪ Caritas Alsace section Masevaux	80,00 €
▪ MJC	250,00 €
▪ Apa Lib'	200,00 €
▪ UNC Bourbach-le-Bas et le-Haut	80,00 €
▪ Reste à attribuer	1 230,20 €

- les crédits nécessaires ont été votés au compte 6574 du budget primitif 2016.

Budget Régie des Gîtes.

Sur proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de verser à l'A.A.C.T. une subvention de 1 300,00 €
- les crédits nécessaires ont été votés au compte 6743 du budget primitif 2016.

5) Tarif du centre de loisirs en juillet.

Stéphanie Grosdemange, seconde adjointe, informe l'assemblée qu'un centre de loisirs aura lieu du 11 au 15 juillet 2016, destiné aux enfants entre 7 et 11 ans avec un effectif maximum de 14 participants. Divers activités autour de la nature seront proposées, ainsi qu'une démonstration d'extraction de miel au verger communal. Une sortie d'une journée sera proposée au zoo de Mulhouse, le déplacement se fera en mini-bus. Un contrat de travail sera rédigé pour les deux animatrices basé sur les rémunérations des années

précédentes conformément à la délibération du 1er juillet 2013. Toutefois compte tenu que durant le séjour a lieu la fête nationale, la rémunération pour ce jour sera majorée à 100 %.

Le conseil municipal propose de fixer les tarifs suivants :

Barème	TRANCHE 1 90 € pour l'ensemble du séjour	TRANCHE 2 150 € pour l'ensemble du séjour	TRANCHE 3 170 € pour l'ensemble du séjour
Famille 1 enfant	M < 15 560€	M < 27 600€	Sup. à 27 600€
Famille 2 enfants	M < 18 153€	M < 32 400€	Sup. à 32 400€
Famille 3 enfants	M < 21 611€	M < 45 600€	Sup. à 45 600€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité lesdits tarifs.

6) Tarif du périscolaire année scolaire 2016 - 2017.

Le maire donne la parole à Stéphanie Grosdemange, seconde adjointe en charge du dossier. Elle évoque les tarifs de l'année scolaire passée et évoque la délibération du 17 mars dernier instaurant la création d'une nouvelle tranche relative aux très faibles revenus suite à la demande de la Préfecture. A ce jour, le collège de Masevaux n'a pas encore communiqué les nouveaux tarifs pour la prochaine rentrée scolaire. Comme il est dans son habitude, une augmentation de 10 % est à prévoir sur chaque repas préparé. De ce fait, il est fortement conseillé de prévoir une progression de 0,10 € sur le créneau de 11 h 30 à 13 h 15, mais par contre, pour les autres créneaux, de ne prévoir aucune hausse.

Compte-tenu de ces différents éléments et après différents échanges, le maire propose de fixer les tarifs suivants.

Horaires	Accueil de 7h20 à 8h20	Repas et encadrement de 11h30 à 13h15	Accueil après-midi de 15h45 à 16h15	Accueil soir de 16h15 à 17h15	Accueil soir de 17h15 à 18h15
Tranche 1	1€00	5€20	0€50	1€00	1€00
Tranche 2	2€00	7€20	1€00	2€00	2€00
Tranche 3	2€10	7€50	1€05	2€10	2€10

Barème : (selon dernier avis d'imposition)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Famille 1 enfant	M < 15 560 €	M < 27 600 €	Sup. à 27 600 €
Famille 2 enfants	M < 18 153 €	M < 32 400 €	Sup. à 32 400 €
Famille 3 enfants	M < 21 611 €	M < 45 600 €	Sup. à 45 600 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité lesdits tarifs.

7) Communications.

Bulletin communal

Après différents échanges, le conseil municipal décide de communiquer aux habitants une information au fil de l'actualité sous forme de courrier, dont la première édition paraîtra vers le mois de juillet. Par contre le bulletin communal, quant à lui sera publié annuellement au courant du mois de janvier.

Prise en charge des frais de déplacement à l'occasion de la commémoration à Paris

Lors de la réunion maire et adjoints en date du 3 mai dernier, il a été convenu que les frais de déplacement en train, à l'occasion de la commémoration à Paris seront pris en charge par la commune pour l'ensemble de la délégation Bourbachoise. Le montant total du déplacement en train aller-retour s'élève à 981 €. La commande des billets de train a été faite auprès de la SNCF en deux paiements séparés répartis comme suit :

- l'un de 388,00 €
- et l'autre de 593,00 €

Les règlements n'ayant pu se faire qu'uniquement par carte bancaire, par les titulaires de la commande, afin de pouvoir les rembourser, un virement respectif sous forme de mandat administratif leur sera établi. Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette décision.

Nuisances sonores

Le maire explique qu'il a été destinataire d'un courrier en provenance de l'Agence Régionale de Santé, qui indique que celle-ci a été destinataire d'une plainte pour nuisances sonores à l'encontre du foyer rural. Après réflexion, le conseil municipal propose de renforcer le règlement intérieur du foyer rural notamment l'article 14 de celui-ci. Aussi il a été proposé le remplacement des menuiseries avec un triple vitrage et de mettre des châssis fixes sur la façade côté rue, qui sera inscrit au prochain budget 2017.

Vente de l'ancien véhicule des sapeurs-pompiers

Le maire informe que le véhicule Peugeot J 5 immatriculé 753 VM 68 a été vendu le 12 mai à la Sarl Ciel Car d'Hirtzfelden pour la somme de 1 400 €.

Formation d'un groupe Gugga Musique

Le maire précise qu'il est question d'une éventuelle création d'un groupe de musique de type Gugga musique. Une réunion d'information aura lieu au courant du mois de septembre prochain.

8) Divers.

Vente du fonds de commerce du restaurant

Le maire informe l'assemblée de la vente du fonds de commerce du restaurant situé au 9 route Joffre.

Vente propriété Lorentz Thiébaud

Le maire informe l'assemblée d'une éventuelle vente de la propriété Lorentz Thiébaud située au 11 rue St-Michel. Ce terrain jouxtant la rue des charbonniers est affecté par un

emplacement réservé. Le maire suggère de solliciter les services des domaines afin de connaître la valeur de cet emplacement réservé situé en zone « UA ».

Chalet au verger communal

Michel Heimburger, conseiller municipal informe qu'il est nécessaire de prévoir un traitement sur le sol du chalet. Après différents échanges, il a été convenu qu'un vitrificateur sera appliqué. L'inauguration du chalet aura lieu au courant du mois de septembre.

Pot des enseignants

Le maire rappelle la traditionnelle rencontre avec les enseignants, pour marquer la fin d'année de l'année scolaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21 h 45.